

On a parlé du chemin de fer de Southampton. Je me contenterai de dire, à ce propos, qu'on a construit ce chemin de fer avec un certain montant d'argent et que l'on affirme que cette entreprise a rapporté de gros bénéfices à ceux qui en ont assuré l'exécution. On m'a dit que le chemin de fer de la vallée du Saint-Jean, que l'on construit maintenant, n'est pas beaucoup mieux bâti que ne l'a été celui de Southampton. S'il en est ainsi, les entrepreneurs réalisent de cette entreprise de jolis profits. Je suis heureux de dire que la législature du Nouveau-Brunswick a consenti de voter \$10,000 par mille, montant qui permettra de parachever cette entreprise du chemin de fer de la vallée du Saint-Jean, si on le consacre tout entier à ces travaux. Telle qu'elle est et si on la complète telle que commencée, cette voie ferrée ne donnera pas satisfaction. Je dis avec plaisir que les membres de l'opposition, à la législature provinciale, MM. Dugal et Pelletier, ont approuvé ce crédit, et je suis certain qu'ils méritent des félicitations pour avoir pris cette attitude.

L'an dernier, l'honorable ministre des Chemins de fer m'a dit que le chemin de fer d'Andover à Grand-Falls—c'est-à-dire, la continuation du chemin de fer de la vallée—ne serait pas construit immédiatement. Je ne puis comprendre pourquoi l'on ne construirait pas une partie de cette ligne; ces travaux importent autant que la construction d'une voie ferrée dans aucune autre partie de la province.

Il y a à l'extrémité supérieure de la province du Nouveau-Brunswick un certain nombre de villes qui se développent rapidement. A Grand-Falls, nous possédons la chute d'eau la plus considérable du Canada; nous avons besoin de meilleurs moyens de transport, et l'on devrait construire cette ligne jusqu'à cette ville.

On nous dit que nous pouvons avoir les droits de passage sur le chemin de fer Canadien du Pacifique d'Andover à Grand-Falls, distance de 25 milles, mais cela ne sera pas suffisant; nous voulons une ligne qui nous appartienne en propre. La province a voté l'argent pour construire cette voie ferrée; pourquoi avoir les droits de circulation sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, sur une distance aussi faible? Je suis heureux d'observer que le ministre de la Marine et des Pêcheries a promis de faire construire un pont à Andover; on en aura grandement besoin, si on prolonge cette voie ferrée jusqu'à Grand-Falls.

[M. Michaud.]

En terminant, je tiens à dire que cette ligne de la vallée a donné lieu à de nombreux débats, en cette Chambre, et à la législature provinciale du Nouveau-Brunswick, mais nous sommes loin d'être satisfaits de ce qu'on a accompli jusqu'à présent. J'espère qu'on parachèvera bientôt ce chemin de fer jusqu'à Andover d'où il se dirigera vers l'Etat du Maine, grâce à une ligne de raccordement et d'où encore il se prolongera le long du fleuve Saint-Jean, jusqu'à Grand-Falls.

M. H. F. McLEOD (York, N.-B.): Dans les quelques observations que je veux soumettre à la Chambre à propos de la question soulevée ici je ne sais pourquoi je crois que l'honorable député de Carleton (N.-B.) avait enfreint tout à fait le règlement. Je tiens à me limiter au souvenir que j'ai des faits dont j'ai une connaissance générale, des faits surtout et avant tout qui ont été soumis à la Chambre par l'honorable député qui a pris la parole avant moi.

Je me demande parfois si le représentant de Carleton, quand il adresse la parole à la Chambre—ce qu'il fait très souvent—ajoute foi lui-même à ce qu'il nous crie d'une voix hystérique.

Des VOIX: A l'ordre! à l'ordre!

M. l'ORATEUR: L'honorable député n'enfreint pas le règlement; il le ferait s'il disait qu'il n'ajoute pas foi aux observations que le représentant de Carleton a faites à la Chambre. Je ne crois pas que son langage soit contraire aux usages parlementaires.

M. McLEOD: Je me demande parfois, monsieur l'Orateur, si le représentant de Carleton ajoute foi lui-même à ses propos marqués au coin de l'emportement et de la méchanceté.

Des VOIX: A l'ordre!

M. McLEOD: S'il n'y ajoute pas foi, je dois me borner à déplorer la perversion d'esprit et la malhonnêteté intellectuelle qui le portent à parler ainsi.

Des VOIX: A l'ordre!

M. OLIVER: Monsieur l'Orateur, pareille observation est-elle permise?

M. l'ORATEUR: Les mots "malhonnêteté intellectuelle" ne me paraissent pas tout à fait parlementaires.

M. McLEOD: Qu'il me soit permis d'expliquer que j'entends par là la perversion, l'état d'esprit qui porte l'honorable député